

DECRET N° 2025/309 DU 15 JUIL 2025PORTANT PROMOTION DE CERTAINS COLONELS ET CAPITAINE DE VAISSEAU  
AU GRADE DE GENERAL DE BRIGADE ET CONTRE-AMIRAL

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n°80/12 du 14 Juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- Vu Le Décret n°80/257 du 14 Juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées modifié par le Décret n°84/926 du 30 Juillet 1984 ;
- Vu Le Décret n°2001/178 du 25 Juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu Le Décret n°2001/189 du 25 Juillet 2001 portant organisation du cadre des officiers généraux des Forces de Défense ;
- Vu Le Décret n°2010/382 du 22 Décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 Juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu Le Décret n°2011/412 du 09 Décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- Vu Le Décret n°2012/386 du 14 septembre 2012 modifiant le Décret n°2001/177 du 25 Juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense,

**DECRETE :**

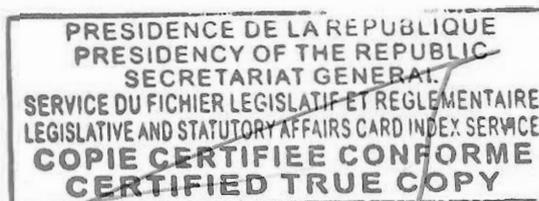
**Article 1<sup>er</sup>** : Les Colonels et Capitaine de Vaisseau dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, promus au grade de Général de Brigade et Contre-Amiral ainsi qu'il suit :

**GENDARMERIE NATIONALE**

- BOUM BISSOUE Raymond

**ARMEE DE TERRE**

- NGOLO NGOMBA Tobie Gabriel
- PELENE François
- MVEH Alexandre Fernand
- SADJO WASSOUNI Robert
- CHEMBOU ZAMBOU Guy Merlin



## MARINE NATIONALE

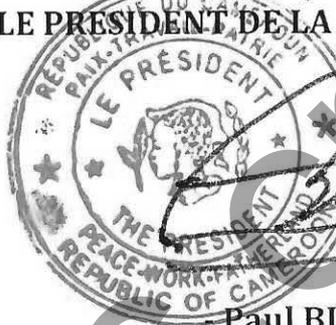
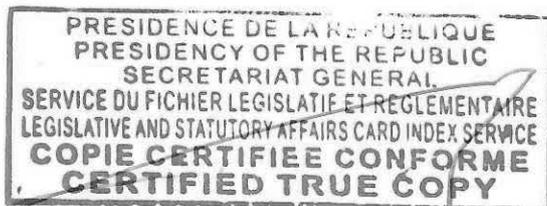
- ADE NKWENTI Hilary

**Article 2:** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3:** Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 JUIL 2025

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul BIYA -

WWW.brc